

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par M. CHAMBRAS – n°17, Place du Marché – 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire le stationnement devant le magasin sauf pour le véhicule de livraison de tabacs au n°17, Place du Marché, le samedi 06 mai 2017 de 7 h 00 à 10 h 00.

CONSIDERANT que cette livraison ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'elle nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Le stationnement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée nécessaire, le stationnement sera interdit devant le magasin sauf pour le véhicule de livraison de tabacs du n°17, Place du Marché, le samedi 06 mai 2017 de 7 h 00 à 10 h 00.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de ce stationnement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que ce stationnement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-sept avril deux mille dix-sept.

Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *M. CHAMBRAS.*



Le Maire,

Jean-François MUGUAY